

Note de service

Direction des soins infirmiers

DESTINATAIRE : Personnel complétant la fiche d'identification et d'admission des résidents dans Clinibase.

EXPÉDITEUR : Laurent Guay

DATE : Le 16 septembre, 2009

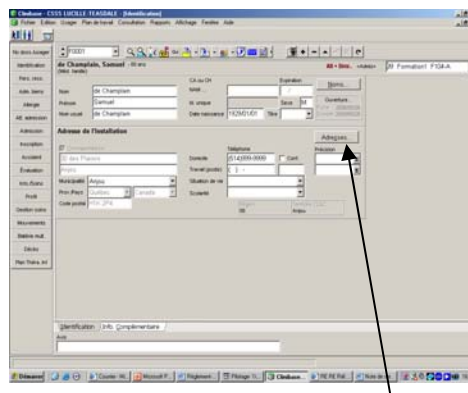
OBJET : Code postal de provenance des résidents hébergés



Bonjour à tous.

Dans le but de répondre au futur nouveau cadre normatif de SICHEL-Clinibase, voici la procédure pour conserver au dossier la provenance territoriale des résidents et émettre éventuellement des rapports.

- 1- À la création initiale du dossier inscrire l'adresse permanente réelle de l'usager dans la fiche d'identification (l'adresse de son domicile).
- 2- Saisir les données d'admission dans la fenêtre Admission. Le code postal de l'adresse permanente dans la fiche d'identification se reporte automatiquement dans le champ code postal à la section Provenance (ne pas le modifier).



- 3- Retourner dans la fenêtre d'identification. Ouvrir la section Adresse. Cliquer sur le navigateur d'ajout « + », ensuite sur le bouton de boîte aux lettres pour aller chercher l'adresse postale de l'installation où l'usager est admis en hébergement. Par cette manœuvre l'adresse initialement saisie devient une adresse antérieure et celle de l'installation la remplace comme nouvelle adresse permanente.
- 4- Produire la carte embossée qui contiendra alors l'adresse de l'installation.

Cette nouvelle façon de faire est effective à compter de maintenant.

Pour toute question relative à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Laurent Guay
Conseiller cadre en soins infirmiers
Ressources informationnelles
Tél. :514-251-6027